

## Annexe Le plan de sélection de l'échantillon du RICA en 2010

(Réseau d'information comptable agricole)

Le texte de base fondant le Réseau d'information comptable agricole (règlement n° 79/65/CEE du Conseil de l'Union européenne du 15 juin 1965) prévoit une procédure annuelle d'approbation du plan de sélection (ou d'échantillonnage) devant une instance officielle représentative, le Comité national. Comme le dispose l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au RICA, le CNIS constitue, en France, le Comité national du RICA. La Commission Entreprises et stratégies de marché du CNIS est donc invitée à donner un avis sur les grandes lignes de l'échantillon et à approuver, le cas échéant, les orientations proposées.

La direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne a récemment rappelé que le plan de sélection relatif à un exercice doit lui être communiqué au plus tard deux mois avant le début de l'exercice comptable, conformément au règlement (CEE) n° 1859/82 de la Commission du 12 juillet 1982 modifié. C'est donc un projet de plan de sélection pour 2010 qui est présenté ci-dessous. Cependant, en raison de modifications importantes dans la typologie des exploitations agricoles, des ajustements seront inévitables lors de la mise en place de l'échantillon.

### Bref rappel méthodologique

Le Réseau d'information comptable agricole est une enquête statistique qui possède quelques spécificités fortes, liées notamment à son objectif (constatation annuelle des résultats économiques des exploitations agricoles) et à son adossement à une comptabilité. La fiche RICA suppose faite une comptabilité, dont elle reprend les données essentielles, auxquelles sont ajoutées des données extra-comptables sur la structure de l'exploitation interrogée.

En raison de la masse et des caractéristiques des données à recueillir et du coût unitaire de l'enquête, le RICA ne peut concerner qu'un échantillon relativement léger d'exploitations agricoles professionnelles. L'indispensable accord préalable des exploitants et le recours à des organismes tiers (les *offices comptables*, c'est-à-dire associations de gestion et comptabilité des réseaux CER France ou AS, autres centres de comptabilité et experts comptables) rendent quasi obligatoire de recourir à la méthode des quotas.

En pratique, l'univers, connu à partir d'un recensement ou d'une enquête lourde, est découpé en strates fondées sur des caractères relativement faciles à observer et bien corrélés avec les variables étudiées. Des objectifs de collecte à atteindre sont déterminés pour chaque strate. Pour le RICA, ces strates sont des croisements région x orientation technico-économique x classe de dimension économique. L'univers est fourni par le recensement agricole ou les enquêtes structures.

Les responsables régionaux du RICA doivent sélectionner avec les offices comptables des exploitations répondant aux critères demandés, tout en respectant un tableau à caractère budgétaire et organisationnel (répartition par sous-échantillon). Les fiches RICA ont en effet trois types d'origine : comptabilités entièrement prises en charge par l'Administration, pour les exploitations au forfait n'ayant aucune contrainte réglementaire (sous-échantillon 1), comptabilités tenues par des exploitations soumises au régime fiscal du bénéfice réel (sous-échantillon 2), comptabilités liées à des aides publiques, plans d'amélioration matérielle (PAM) ou d'investissement (PI - sous-échantillon 3). Ces trois types correspondent à des coûts unitaires très différents, passant de 1 215 € TTC pour le sous-échantillon 1 à 431 € pour les exploitations au bénéfice réel et à 145 € pour le sous-échantillon 3 (exercice 2009).

Ne sont en principe recrutées que des exploitations dont l'exercice comptable est l'année civile. Des tolérances existent néanmoins, pour les exploitations clôturant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, ou, plus étendues, pour les exploitations viticoles. L'échantillon d'une année est toujours construit à partir de

l'échantillon de l'année précédente, le taux de renouvellement est inférieur à 10 %. Le choix opéré peut tenir compte d'autres critères plus ou moins formalisés : couverture géographique correcte, représentation correcte des formes sociétaires, des exploitations biologiques, etc.

Il est en réalité impossible de respecter strictement l'ensemble des contraintes et des pertes peuvent en outre être constatées entre les quotas, la signature des conventions et la constitution réelle des fiches, en raison de l'abandon en cours d'exercice de certaines exploitations, de leur disparition, de problèmes divers. Ces pertes sont toutefois maintenant compensées, grâce à des listes de remplacement. Les écarts entre quotas et échantillons réels sont d'autre part neutralisés lors du dépouillement, car les coefficients d'extrapolation sont recalculés, sur le même univers ou sur un univers actualisé.

## **Réforme de la typologie et du champ RICA en 2010**

Le plan de sondage et la présentation des résultats du RICA sont fondées sur la typologie communautaire des exploitations agricoles, définie dans un règlement de la Commission. Cette typologie croise l'orientation technico-économique (OTEX) et la classe de dimension économique (CDEX).

Le principe de classement est le suivant. Les caractéristiques physiques de l'exploitation (surfaces, effectifs d'animaux) sont converties en un équivalent monétaire à l'aide de coefficients régionalisées. La dimension économique de l'exploitation est calculée par totalisation de tous les équivalents monétaires, l'orientation par la contribution des différentes activités de l'exploitation à sa dimension économique.

Depuis une trentaine d'années, le critère monétaire était la marge brute standard MBS (production brute, y c. subventions aux produits, moins les charges spécifiques). Pour des raisons tenant à la fois au remaniement profond des soutiens à l'agriculture, qui sont de plus en plus découplés des produits, et à un souci de simplification, un nouveau règlement a été mis en chantier en 2005. Paru en décembre 2008, il est applicable au RICA à partir de l'exercice 2010 et aux enquêtes structures à partir du recensement 2010. Le plus gros changement tient au remplacement du critère de MBS par celui de production brute standard PBS (production brute hors subventions). Des simplifications ont été apportées à l'arbre de classification des OTEX, tandis que les classes de dimension ont été complètement revues. Elles sont aussi plus nombreuses, pour intégrer de façon plus correcte les formes d'exploitation très contrastées des pays récemment entrés dans l'Union européenne.

Même si l'architecture générale n'est pas fondamentalement modifiée, le cadre concret dans lequel doit se présenter le plan de sélection du RICA et la répartition de l'échantillon entre les strates sont très différents.

Un point fondamental a été de déterminer le nouveau champ du RICA pour la France. Le RICA ne couvre pas la totalité des exploitations agricoles telles qu'elles sont définies dans les recensements, mais un sous-ensemble, qui élimine les très petites exploitations de retraite, de loisir, de subsistance, en général à temps partiel. Pour la France, le champ du RICA, encore appelé des *exploitations professionnelles*, était défini par un critère de taille (au moins 8 unités de dimension européenne, soit 12 hectares équivalent blé) et un critère de temps de travail (au moins 0,75 unités de travail annuel UTA). Des simulations ont conduit à le remplacer par le nouveau critère d'au moins 25 000 euros de PBS. Nous avons supprimé le critère de temps de travail, qui n'était plus pertinent, et que d'ailleurs la Commission nous invitait très fortement à abandonner.

## **Bilan des années 2007 à 2009 et proposition pour l'échantillon 2010**

Depuis 1990, l'échantillon global pour la France entière se situe dans la fourchette 7 300 -7 900 exploitations, avec quelques fluctuations liées à une rigueur budgétaire plus ou moins forte. Cette taille permet une bonne représentativité nationale et une représentativité régionale en général acceptable.

## Évolution de l'échantillon national de 1990 à 2010

### Nombre de comptabilités

Année	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quota	8 213	7 562	7 821	7 862	7 881	7 320	7 320	7 362	7 379	7 383	7 426	7 469	7 469
Fichier définitif	7 528	7 532	7 758	7 802	7 869	7 303	7 332	7 361	7 344	7 377	7 431 (*)		

(\*) Pour 2008, il s'agit en fait d'une estimation à partir des conventions signées.

Ces dernières années, le sous-échantillon 3 a posé des problèmes de plus en plus cruciaux d'alimentation, en raison des modifications de la réglementation des subventions d'investissements, et de l'arrêt proche des PAM et des PI (aucun nouveau PI n'est signé à partir de 2007, les PI ayant eux-mêmes remplacé les PAM en 2005). Il a donc nettement diminué. Le sous-échantillon 1, qui apporte une information originale sur les exploitations au forfait, et qui a fortement décru jusqu'en 2003, est maintenant figé à un millier d'exploitations, avec cependant quelques difficultés pour remplir le quota. Le sous-échantillon 2 est donc de plus en plus fourni.

En 2009, n'ont été apportés que des correctifs très limités à la répartition OTEX, CDEX et régions. Quelques fiches supplémentaires ont été attribuées aux régions Ile-de-France et Midi-Pyrénées, suite à l'arrêt de la sonde grandes cultures. La répartition par sous-échantillon évolue dans le sens décrit ci-dessus. Une attention toute particulière est apportée aux exercices comptables des exploitations recrutées, qui en principe correspondent à l'année civile, ou à défaut clôturent avant le 31 mars. La tolérance plus grande qui était en vigueur auparavant n'est plus acceptée par la Commission.

### Quotas nationaux par sous-échantillon

#### Nombre de questionnaires

Année	2007 (fichier) (*)	2008 (sélection) (*)	2009 (quota)	2010 (quota)
Sous-échantillon				
1 (comptabilité ad-hoc)	986	1 059	1 069	1 069
2 (bénéfice réel)	5 602	5 692	5 992	6 190
3 (PAM, PI)	789	688	404	210
Total	7 377	7 431	7 469	7 469

(\*) Bilan de la sélection effectué à partir des conventions signées.

Pour 2010, l'échantillon doit intégrer le passage à la nouvelle typologie. Le principe retenu a été non pas de remanier en profondeur l'échantillon, ce qui obligerait à des suppressions et à des recrutements dont nous mesurons mal l'importance, mais de confirmer l'échantillon actuel, à quelques modifications près, tout en le présentant sous sa nouvelle forme. On a dans ce but recodifié le fichier 2007 dans la nouvelle typologie, en utilisant les coefficients de PBS « 2004 » (calculés sur les trois années 2003 à 2005).

Des regroupements d'OTEX et de CDEX sont possibles, qui doivent cependant respecter quelques règles édictées par la Commission. Le champ RICA démarre à la classe 5, mais de faible poids, elle est fusionnée avec la classe 6 (cf. tableau *quotas par OTEX-CDEX*). Les classes 10 à 14 des grandes exploitations sont fusionnées pour des raisons analogues. Pour les orientations, on s'est calqué sur les choix faits précédemment en France en matière de cultures spéciales. Des regroupements sont faits entre granivores (50) et polyélevage à orientation granivore (74, ex-72). Les OTEX 61, 73, 83 et 84 sont regroupées dans un ensemble mixte.

Si ces travaux préparatoires sont faits en PBS 2004, l'extrapolation du fichier RICA 2010, qui sera réalisée fin 2011, devrait utiliser comme univers le recensement agricole, dépouillé avec les PBS « 2007 ». Même si

la période quinquennale 2005-2009 sur laquelle s'appuient les coefficients « 2007 » atténué les changements, des modifications sensibles sont attendues, qui auront des répercussions sur le classement des exploitations et sur la description de l'univers. La question de l'interprétation et de la diffusion des résultats dépasse le cadre de ce papier. Mais il est évident que des traitements importants de *rétropolation* devront être faits, pour permettre de comparer les résultats de 2010 avec les résultats précédents.

Pour le reste, la répartition par région est conservée (cf. tableau ci-après *quotas par région et sous-échantillon*). Le quota pour le sous-échantillon 1 est maintenu à un peu plus d'un millier d'exploitations. Mais il est vraisemblable que ce chiffre ne pourra pas être tout à fait atteint. L'effectif du sous-échantillon 3 doit encore baisser sensiblement.

Les départements d'outre-mer, qui ne sont pas actuellement couverts par le RICA, doivent rentrer dans le dispositif à partir de l'exercice 2009. Les échantillons visés sont de 200 environ pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, la vitesse de montée en puissance dépendra de la capacité des offices comptables et des services statistiques à assurer les différentes tâches, depuis la tenue des comptabilités jusqu'à l'apurement des fichiers. Pour 2010, on peut espérer un chiffre de 100 par département.

**Réseau d'information comptable agricole – Sélection 2010**  
**Quotas par région et sous-échantillon\***

RÉGION	SS-ÉCH. 1	SS-ÉCH. 2	SS-ÉCH. 3	TOTAL
11 ÎLE-DE-FRANCE	-	205	-	205
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	9	369	6	384
22 PICARDIE	20	245	5	270
23 HAUTE-NORMANDIE	18	152	2	172
24 CENTRE	20	391	3	414
25 BASSE-NORMANDIE	34	200	9	243
26 BOURGOGNE	33	309	18	360
31 NORD-PAS-DE-CALAIS	26	259	5	290
41 LORRAINE	24	209	8	241
42 ALSACE	20	173	8	201
43 FRANCHE-COMTÉ	34	183	5	222
52 PAYS DE LA LOIRE	52	393	19	464
53 BRETAGNE	45	415	21	481
54 POITOU-CHARENTES	56	308	4	368
72 AQUITAINE	104	427	21	552
73 MIDI-PYRÉNÉES	86	390	14	490
74 LIMOUSIN	52	164	10	226
82 RHONE-ALPES	106	363	11	480
83 AUVERGNE	72	295	12	379
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	73	331	21	425
93 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	78	351	8	437
94 CORSE	107	58	-	165
<b>TOTAL France métropolitaine</b>	<b>1 069</b>	<b>6 190</b>	<b>210</b>	<b>7 469</b>

\* échantillon 1 : exploitations ne disposant pas déjà de comptabilité,  
échantillon 2 : exploitations soumises au régime réel d'imposition,  
échantillon 3 : exploitations bénéficiant d'un PAM ou d'un PI.

**Réseau d'information comptable agricole – Sélection 2010**  
**Quotas par OTEX-CDEX (nouvelle typologie)\***

OTEX	CDEX	5-6	7	8	9	10 à 14	total
	PBS en k€	15-50	50-100	100-250	250-500	500 et +	
	Libellé						
15	Céréales, oléagineux, protéagineux	181	360	367	17	5	930
16	Autres grandes cultures	37	130	302	133	51	653
28	Maraîchage	11	35	80	43	40	209
29	Fleurs et horticulture diverse	23	41	78	50	60	252
37	Vins d'appellation	37	125	368	224	90	844
38	Autre viticulture	23	76	122	45	10	276
39	Fruits et autres cultures permanentes	21	64	138	93	24	340
45	Bovins lait	82	381	575	55	0	1 093
46	Bovins élevage et viande	237	318	157	10	1	723
47	Bovins lait, élevage et viande	26	88	209	32	1	356
48	Ovins, caprins et autres herbivores	137	152	87	13	2	391
50-74	Granivores et Polyélevage à orientation granivores	15	41	159	181	110	506
61-73-83-84	Mixtes	73	192	445	156	30	896
	<b>TOTAL</b>	<b>903</b>	<b>2 003</b>	<b>3 087</b>	<b>1 052</b>	<b>424</b>	<b>7 469</b>

\* OTEX : orientation technico-économique, CDEX : classe de dimension.